

Atelier sur les organisations de producteurs dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés pour le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

Ordre du jour

Mardi 28 janvier 2025 (10h30 – 17h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR, PT

10h30 Accueil

- Yobana Bermúdez, présidente du MAC

10h35 Discours d'ouverture

- Sven Langedijk, chef d'unité, MARE A4 (Analyse économique, marchés et évaluation d'impact), Commission européenne

11h00 Panel et présentations sur le fonctionnement des organisations professionnelles dans l'UE

- Fabijan Hrvatin Peronja, chef de projet, organisation de producteurs Friška Riba
- Yannis Pelekanakis, responsable des affaires européennes, Organisation hellénique des producteurs d'aquaculture (HAPO)
- Juana Parada, directrice générale, OR.PA.GU
- Marine Levadoux, Directrice, Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA)
- Esben Sverdrup-Jensen, président de l'Association européenne des organisations de producteurs de poisson (AEPO)
 - Modérateur - Raúl García, Vice-président, CC SUD

12h00 Pause

12h15 Séance en petits groupes sur la manière d'améliorer le fonctionnement des organisations de producteurs

13h00 Pause déjeuner

14h00 Les États membres et la mise en œuvre des plans de production et de commercialisation

- Cristina Borges, directrice de la planification, de l'information et des services structurels, Autorité des affaires maritimes et de la pêche du Portugal (DGRM)



14h30 Panel et présentations sur l'utilisation des plans de production et de commercialisation par les organisations de producteurs

- Kenn Skau Fischer, directeur général de l'Organisation danoise des producteurs de poissons (DFPO)
- Jacinta Ramírez Ramírez, directrice de projets, Organisation de Producteur Pêcheries Artisanales de Lonja de Conil (OPP72)
- Garazi Rodríguez Valle, responsable des plans de production et de commercialisation,
- Laurent Chiron, Président, Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron (GQHMO)
 - Modérateur - Julien Lamothe, président du groupe de travail 1 (Production de l'UE), MAC

15h30 Pause

15h45 Séance en petits groupes sur la manière d'améliorer le financement et la mise en œuvre des plans de production et de commercialisation

16h30 Rapport sur les sessions en petits groupes

16h55 Conclusion

- Sérgio López, Président, CC SUD

17h00 Fin de la réunion



Annotations

Bienvenue

- Introduction à l'atelier, y compris des informations sur le contexte (cadre législatif, avis antérieurs), l'objectif et les résultats proposés (compréhension du rôle des organisations de producteurs, fonctionnement, mise en œuvre des plans de production et de commercialisation).

Discours d'ouverture

- Discours sur le cadre législatif des organisations de producteurs et sa mise en œuvre, informations sur l'étude externe en cours sur l'organisation commune de marché, évaluation en cours de la politique commune de la pêche (y compris les dispositions du règlement sur l'organisation commune de marché), et respect des règles de concurrence (document d'orientation sur les OP, définition de la "position dominante").

Panel et présentations sur le fonctionnement des organisations de producteurs

- Panel composé de représentants de différents types d'organisations de producteurs de la pêche et de l'aquaculture, y compris des organisations transnationales et interprofessionnelles. Brève présentation par chaque intervenant de son organisation et des questions clés. Échange de vues entre les intervenants et questions du public.

Séance en petits groupes sur le fonctionnement des organisations de producteurs

- Répartition des participants en petits groupes (maximum 10 participants par groupe) pour préparer des recommandations sur le fonctionnement des organisations de producteurs. L'accent est mis sur la création et la reconnaissance des différents types d'associations (organisations de producteurs, organisations interprofessionnelles, associations transnationales d'organisations de producteurs), la représentation des petits pêcheurs, l'adhésion des aquaculteurs, l'implication d'autres organisations professionnelles.

États membres et mise en œuvre des plans de production et de commercialisation

- Présentation du cadre législatif des plans de production et de commercialisation et de leur mise en œuvre, y compris les étapes d'approbation et le financement. Informations sur la coopération avec les parties prenantes nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans.

Panel et présentations sur l'utilisation des plans de production et de commercialisation par les organisations de producteurs

- Panel composé de représentants d'organisations de producteurs de la pêche (y compris à petite échelle) et d'organisations de producteurs de l'aquaculture (y compris de poissons et de



mollusques). Brève présentation par chaque intervenant de son organisation et des questions clés. Échange de vues entre les intervenants et questions du public.

Session en petits groupes sur la manière d'améliorer le financement et la mise en œuvre des plans de production et de commercialisation

- Division des participants en petits groupes (maximum dix participants par groupe) pour préparer des recommandations sur le développement et la mise en œuvre des plans de production et de commercialisation, y compris le financement dans le cadre du Fonds européen pour la pêche maritime et l'aquaculture, l'égalité des chances dans l'UE, l'adaptation à la situation actuelle du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Rapport sur les sessions en petits groupes

- Brève présentation par représentant de chaque groupe de discussion de leurs recommandations pour améliorer le fonctionnement des organisations de producteurs et de l'utilisation des plans de production et de commercialisation par les organisations de producteurs dans l'UE.

Conclusion

- Conclusion de l'atelier, y compris des informations sur les prochaines étapes (rédaction du rapport de l'atelier, élaboration de conseils à la Commission européenne et aux États membres sur le fonctionnement des organisations de producteurs et la mise en œuvre des plans de production et de commercialisation).



Informations générales

En vertu du règlement (UE) n° 1379/2013 relatif à l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (règlement OCM), les groupements de pêcheurs et d'aquaculteurs peuvent être officiellement reconnus en tant qu'organisations de producteurs (OP), qui sont appelées à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre quotidienne de la politique commune de la pêche (PCP). Dans la poursuite de leurs objectifs, les OP doivent préparer des plans de production et de commercialisation (PMP), qui peuvent être financés par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP). En 2022, le Conseil consultatif du marché (MAC) a adopté un [avis sur le fonctionnement de l'OCM](#), qui reconnaît que les OP doivent être dotées d'un outil opérationnel d'organisation et de planification de leurs missions, associé à un financement approprié. En 2023, le MAC a adopté un [avis sur la sensibilisation au rôle des OP](#) et s'est engagé à organiser un atelier d'ici l'automne 2024. Par le passé, le MAC a publié des [orientations](#) sur les PMP à l'intention des OP et des administrations nationales.

Objectif

L'atelier réunira des membres du MAC et du Conseil consultatif des eaux occidentales australes (CC SUD) des représentants des institutions de l'UE et des administrations nationales, et des experts externes avec des membres d'OP pour échanger sur la mise en œuvre du règlement OCM, en particulier sur le fonctionnement et le financement des OP. L'atelier abordera certaines des questions soulevées dans le [rapport de sur la mise en œuvre du règlement OCM](#) la Commission du 21 février 2023 (par exemple, le traitement différencié par les administrations nationales, la nécessité d'améliorer le soutien aux organisations de producteurs transnationales (OPT) et aux organisations interprofessionnelles (OI), le nombre limité d'OP aquacoles, les spécificités des pêcheurs à petite échelle). L'atelier visera également à recueillir des informations en retour sur la mise en œuvre et l'utilisation du financement des PMP dans le cadre de l'EMFAF.

Résultats proposés

- Assurer, au sein du MAC et du CC SUD et entre les autorités européennes et nationales, une meilleure compréhension du rôle des OP dans la mise en œuvre quotidienne de la PCP, notamment en reconnaissant l'importance de leur promotion dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- L'élaboration d'un avis à la Commission européenne et aux États membres sur :
 - Dans le cadre de l'évaluation en cours de la PCP, le fonctionnement des OP, y compris les recommandations visant à améliorer la création et la reconnaissance des OPC et des OBI, la représentation des petits pêcheurs et l'adhésion des aquaculteurs. La participation d'autres organisations professionnelles peut également être abordée.
 - En fournissant des exemples d'OP de toute l'UE, la mise en œuvre des PMP, y compris le financement dans le cadre de l'EMFAF, l'égalité des chances dans l'UE et l'adaptation à la situation actuelle du secteur de la pêche et de l'aquaculture.



Contacts

Conseil consultatif pour les marchés

- Pedro Reis Santos (secretary@marketac.eu)

Conseil consultatif des eaux occidentales australes

- Chloé Pocheau (cpocheau@cc-sud.eu)

